



**Corporation de la ville de
Hawkesbury**

Politique N° : DG-P-2008-04

Objet : Utilisation des armoiries, du logo et de la signature

Service : Tous les services

BUT :

Le but de cette politique est d'encadrer l'utilisation des armoiries, du logo et de la signature de la Ville par le Conseil, les comités, les départements, les conseils locaux et les commissions de la ville de Hawkesbury ainsi que tous les autres organismes n'ayant aucun lien d'affaires avec la Ville. Ce protocole veut ainsi protéger et mettre en valeur les armoiries, le logo et la signature de la Ville et assurer que celle-ci est représentée de façon professionnelle et consistante.

Armoiries :



Les armoiries sont les emblèmes symboliques qui représentent la collectivité de la ville de Hawkesbury. Elles ont été créées en 1957. Elles ont une représentation historique et ont été adoptées par le Conseil municipal en 1959 par le règlement N° 1053.

Logo :



Le logo a été créé dans le cadre du 150^e anniversaire de l'incorporation de la ville de Hawkesbury le 27 novembre 2008. Il sera utilisé comme épinglette et drapeau et pourra être affiché sur les véhicules, vêtements et outils de promotion parrainés par la Ville.

Préparé par : Département du greffe	Règlement\Résolution N° : R-625-08
Responsable : Direction générale	
Entrée en vigueur : 8 décembre 2008	
Remplace : s/o	



**Corporation de la ville de
Hawkesbury**

Politique N° : DG-P-2008-04

Objet : Utilisation des armoiries, du logo et de la signature
--

Service : Tous les services

Signature :



La signature a aussi été créée dans le cadre du 150^e anniversaire de l'incorporation de la ville de Hawkesbury le 27 novembre 2008. Elle se veut un outil de promotion plus moderne qui sera utilisé sur les documents de la Ville au lieu des armoiries.

PROPRIÉTÉ :

Les armoiries, le logo et la signature susmentionnés sont la propriété de la Corporation de la ville de Hawkesbury incluant leurs couleurs. Il est interdit de les modifier sans l'autorisation préalable de la Ville.

UTILISATION :

L'utilisation des armoiries, du logo et de la signature de la Corporation de la ville de Hawkesbury est strictement réservée aux activités de la Ville dont entre autres le Conseil, les comités, les départements, les conseils locaux et les commissions de la ville de Hawkesbury. Il est interdit pour des individus ou d'autres organismes qui n'ont pas l'autorisation en vertu de la présente politique de les reproduire, de les copier, de les afficher, de les publier, de les modifier ou de les utiliser à toutes autres fins.

Préparé par : Département du greffe	Règlement/Résolution N° : R-625-08
Responsable : Direction générale	
Entrée en vigueur : 8 décembre 2008	
Remplace : s/o	



**Corporation de la ville de
Hawkesbury**

Politique N° : DG-P-2008-04

Objet : Utilisation des armoiries, du logo et de la signature
--

Service : Tous les services

UTILISATION AUTORISÉE :

Les activités auxquelles la Ville participe financièrement ou d'autres façons devront énumérer la participation de la Ville sur les documents publicitaires en utilisant la signature. Dans une telle situation, l'autorisation de l'administration n'est pas requise.

Les organismes communautaires, à but non lucratif, de charité ou sportives peuvent utiliser les armoiries, le logo ou la signature de la Ville lors d'événements spéciaux. Ils devront néanmoins obtenir une autorisation au préalable. Une demande officielle devra être présentée à l'administration accompagnée d'une description de son utilisation et une esquisse du montage promotionnel devra être produite. La Ville se réserve le droit de refuser la demande ou de mettre fin à l'entente advenant l'utilisation jugée non conforme et propice des armoiries, du logo ou de la signature par l'organisme en question.

Préparé par : Département du greffe	Règlement/Résolution N° : R-625-08
Responsable : Direction générale	
Entrée en vigueur : 8 décembre 2008	
Remplace : s/o	